

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 29 août à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. DROUX, A. FAVRAT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON.

Excusés : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. FAVRAT, Y. DIEULESAINT pouvoir P. CHARRIERE, D. SIMONEAU pouvoir C. MASCAGNI

Date de convocation du conseil municipal : 23/08/2022

Délibération N° 2022-08-05 : Demande de subvention au titre du CDAS 2022

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de renforcer et de formaliser son engagement financier auprès des territoires dans le cadre de la compétence de solidarité territoriale, le Département a fait évoluer en 2018 son dispositif d'aide aux collectivités en instaurant les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) qui ont remplacé le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT). Les CDAS sont destinés à financer des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités.

Suite au vote du budget primitif 2022, il est proposé de retenir les opérations suivantes au titre de la subvention 2022 du CDAS, pour un montant total de 265.112 euros :

- Aménagement de la RD 183 - phase 2
- Réfection de la route de la Grange de Boège – phase 1 et 2
- Réalisation de l'enrochement du chemin de Bellevue :

AIDES attendues	Montant € HT	%	Observations
DEPARTEMENT			
→ CDAS 2022	130.000 €		
→ Amendes de police RD183	30.550 €		
→ Participation du département RD183	40.000 €		
Total aides publiques	200.550 €	75%	
AUTOFINANCEMENT			
→ dont Fonds propres	64.562		
Total autofinancement	64.562	25 %	
Total	265.112 €		

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les opérations éligibles citée ci-dessus et le budget prévisionnel ;
- **Sollicite** le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 130.000 euros au titre du CDAS 2022 ;

➤ **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance

Affiché le 06/09/2022

Transmis le 06/09/2022

**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER**



**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**

